



École Intercommunale  
Musiques Danses  
Marches du Velay  
Rochebaron

Haute-Loire  
le DÉPARTEMENT



## INSCRIPTION MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Auprès du secrétariat ou de la direction du **Judi 27 août au lundi 07 sept 2020** dans le respect des règles sanitaires et de la distanciation sociale.

Judi 27/08	Vend 28/08	Lundi 31/08	Mardi 01/09	Mercr 02/09	Judi 03/09	lundi 07/09
Ste Sigolène	Ste Sigolène	Ste Sigolène	Ste Sigolène	Monistrol	Ste Sigolène	Ste Sigolène
17h00-19h00	09h00-12h00	14h00-17h00	09h00-12h00	9h00-11h30	09h00-12h00	16h00-18h00
				Ste Sigolène	Monistrol	
				15h00-18h00	16h00-18h00	

- à **Monistrol sur Loire** : Maison des Associations – Place Maréchal de Vaux.

- à **Sainte-Sigolène** (Secrétariat) : Maison de la Musique – 2 Avenue de Marinéo.

Et lors du forum des associations le samedi 05/09/20 à Ste Sigolène (matin) et Monistrol (après-midi).

Aucune inscription ne sera prise en compte sans un dossier complet et accompagné du règlement annuel.

### PIECES A FOURNIR

- Fiche** de renseignements dûment remplie (recto-verso) et signée (1 fiche par élève).
- Autorisation** d'utilisation d'image complétée et signée.
- 1 **chèque** du montant annuel ou les 3 chèques du montant trimestriel (encaissement : 1 chèque en novembre 2020, 1 début janvier 2021 et 1 début avril 2021) à l'ordre de : **EIMD des Marches du Velay/Rochebaron**. Possibilité de régler en **espèces** ou par **chèques-vacances** (échange chèque contre chèques-vacances possible au plus tard jusqu'au 01 novembre 2020). **Toute année commencée est due dans sa totalité**. En cas de non paiement des frais d'inscription, des frais de traitement de dossier de 30€ seront facturés à la famille à partir du 2<sup>ème</sup> rappel. Les règlements concernant les frais d'inscription de juin 2020 seront encaissés en novembre 2020
- 1 **photo d'identité** (si précédemment non fournie).

### MODALITES D'INSCRIPTION

↳ **PERMANENCES DES ENSEIGNANTS** pour définir les horaires de cours d'instruments : entre le 14 et 18 septembre 2020. Un planning détaillé sera mis en ligne sur notre site internet [www.eimdmvelay.fr](http://www.eimdmvelay.fr) début septembre.

↳ Les **coordonnées téléphone mobile et email** sont nécessaires pour toute information transmise par l'EIMD.

↳ **DEBUT DES COURS** : à partir du **lundi 21 septembre**.

↳ **FIN DES COURS** : vendredi 02 juillet 2021.

↳ **PAS DE COURS** pendant les vacances scolaires sauf exception.

↳ Les élèves domiciliés sur les communes de Monistrol et Ste Sigolène et participant activement aux orchestres **d'HARMONIE** de ces communes peuvent bénéficier d'une **prise en charge partielle du montant de leur inscription** à l'EIMD = à **30% soit le remboursement d'un trimestre hors cotisation à l'association**, sous certaines conditions. Se renseigner auprès du secrétariat ou de la direction.

↳ **Possibilité de prêt gratuit de certains instruments dans la limite des disponibilités** (se renseigner auprès du secrétariat ou de la direction).

Suivant le nombre de places disponibles dans certaines classes, notamment d'instrument, les inscriptions des élèves pourront se faire sur liste d'attente et les dossiers seront pris en compte par ordre d'arrivée.

**A noter : toutes ces informations peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.**

*Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.*

**Adresse postale** : EIMD des Marches du Velay/Rochebaron - Z.A. La Borie – BP 70006 - 43120 Monistrol s/L

**Secrétariat** : Maison de la Musique – 2 Avenue de Marinéo – 43600 Sainte Sigolène. ☎ : **04.71.66.40.24**

☎ : **06.08.02.78.75**

✉ [eimd.marchesduvelay@orange.fr](mailto:eimd.marchesduvelay@orange.fr)

[www.eimdmvelay.fr](http://www.eimdmvelay.fr)

<https://www.facebook.com/EIMDMVR/>

## L'EIMD c'est....

une école associative de type 3 inscrite dans le **schéma départemental d'éducation et des enseignements artistiques** de la Haute-Loire.

Les professeurs de l'EIMD des Marches du Velay/Rochebaron sont des **professionnels diplômés** qui dispensent les cours suivants :



INSTRUMENTS (en cours individuel de 30 à 50 minutes selon le cycle)	
Guitare classique	Clarinette
Guitare électrique	Trompette
Guitare basse	Accordéon diatonique
Violon	Cornemuse
Contrebasse	Hautbois
Piano	Cor
Saxophone	Flûte traversière
Batterie et percussions classiques	

**FORMATION MUSICALE** (solfège + culture musicale – cours collectifs) 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles.

**EVEIL MUSICAL** pour les élèves de 4 à 6 ans (ayant 3 ans révolus en sept 2020) : parcours au cours duquel l'enfant aborde les différents aspects de l'univers musical. L'enseignement propose une découverte des notions fondamentales à travers une approche collective instrumentale, vocale, sensorielle et corporelle,

**EVEIL RYTHMIQUE** pour les élèves nés en 2014 : passerelle entre l'éveil et le cursus musical, ce parcours est basé sur l'apprentissage ludique du rythme.

**COURS DECOUVERTE** pour les élèves nés en 2014 : cours collectif de 30 min (3-4 élèves) avec découverte d'un instrument par trimestre : accordéon diatonique, trompette et trombone.

**NOUVEAU débuter la musique autrement grâce à l'Enseignement Par l'Orchestre EPO - pour les enfants de 8 à 10 ans (nés en 2011/2012/2013) - Cours collectif de 1h30** : Nouvelle méthode d'apprentissage des instruments suivants : EPO Guitare ou EPO Accordéon diatonique et Flûte traversière

**L'ATELIER RYTHMI-COVER** : c'est apprendre à faire de la « cover » c'est-à-dire de la reprise, de l'appropriation de musiques actuelles (pour les élèves des classes instrumentales à partir du II<sup>ème</sup> cycle).

**CHORALE ENFANT ET ADULTE,**

**CHANT ACTUEL ADO** à partir de 12 ans, **CHANT ACTUEL ADULTE,**

Possibilité d'inscription aux **autres PRATIQUES COLLECTIVES SEULES** (sous réserve du niveau requis) :

**L'ORCHESTRE JUNIOR** (à partir de la 2<sup>ème</sup> année de pratique – IC2),

**L'ENSEMBLE TRADITIONNEL** (tout instrument),

Les élèves domiciliés hors de la communauté de communes des marches du Velay/Rochebaron peuvent s'inscrire uniquement aux pratiques collectives ainsi qu'aux cours de la **CHORALE ADULTE et à L'ATELIER CHANT ACTUEL.**

L'EIMD des Marches du Velay/Rochebaron développe des **partenariats avec l'éducation nationale** :

par l'intermédiaire de ses 2 musiciennes intervenantes, elle est en charge des **interventions en milieu scolaire** sur le territoire des Marches du Velay/Rochebaron,

avec les collèges Le Monteil et Notre Dame du Château à Monistrol s/ L : **Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM)** de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Avec l'orchestre à l'école.

## HORAIRES INDICATIFS des cours

### EVEIL MUSICAL à partir de 4 ans (3 ans révolus en sept 20)

Jour	Horaire	Lieu	Salle	Prof.
Mercredi	16h00-16h45 6 ans (né 2015)	Monistrol	n°3	P.Dole
Mercredi	16h45-17h30 4/5 ans (né 2016-2017)	Monistrol	n°3	P.Dole
Mardi	16h30-17h15 4/5 ans (né 2016-2017)	Ste Sigolène	Audi	P.Dole
Mercredi	9h45-10h30 6 ans (né 2015)	Ste Sigolène	Audi	P.Dole

### EVEIL RYTHMIQUE (enfants nés en 2014)

Jour	Horaire	Lieu	Salle	Professeur
Mardi	17h00-17h30	Monistrol	Harmonie	J.L Garde
Lundi	16h45-17h15	Ste Sigolène	A.Cecarelli	J.L Garde

### COURS DECOUVERTE (enfants nés en 2014)

Jour	Horaire	Lieu	Salle	Prof.
Mardi	A définir	Monistrol	3	F. Goupil
Lundi	17h30-18h00	Monistrol	3	S.Théry

### ENSEIGNEMENT PAR L'ORCHESTRE (EPO) 2011-2012-2013 GUITARE

Jour	Horaire	Lieu	Salle	Professeur
Vend	17h00-18h30	Monistrol	3	B. Decerle D Caillet L.Payet

### ENSEIGNEMENT PAR L'ORCHESTRE (EPO) 2011-2012-2013 Flûte traversière et accordéon diatonique

Jour	Horaire	Lieu	Salle	Professeur
Mardi	17h15-18h30	Ste Sigolène	R.Galliano, C. Evora et Audi	P. Dole F. Goupil

### 2<sup>ème</sup> année ENSEIGNEMENT PAR L'ORCHESTRE (EPO) Piano - Hautbois

Jours	Horaires	Lieu	Salle	Professeur
Jeudi	17h00-18h30	Ste Sigolène	R.Galliano, C. Evora et Audi	L.Payet G.Leyshon P.Bayle

## PRATIQUES COLLECTIVES

### CHANT CHORAL ENFANT

Jour	Horaire	Lieu	Salle	Professeur
Mercredi	15h00-16h00	Ste Sigolène	Audi	G. Leyshon

### ORCHESTRE JUNIOR (à partir de la 2<sup>ème</sup> année de pratique instrumentale)

Jour	Horaire	Lieu	Salle	Prof.
Mercredi	13h30-14h30	Ste Sigolène	Audi	L.Payet

### ATELIER DE PRATIQUE VOCALE (CHORALE ADULTE°)

Jour	Horaire	Lieu	Salle	Professeur
Lundi	20h15-22h15	Ste Sigolène	Audi	G. Leyshon

### ATELIER CHANT ACTUEL 1 semaine/2 (à partir de 13 ans) Salle C.Evora – Prof. N Arnaud

Jour	Horaires	Lieu	Groupe
Mercredi	16h45-18h15	Ste Sigolène	Ado
	18h15-19h45	Ste Sigolène	Adulte
	20h00-21h30	Ste Sigolène	Adulte

### ENSEMBLE TRADITIONNEL

Jour	Horaire	Lieu	Salle	Prof
Mardi	A déterminer	Monistrol	4	F. Goupil

### ATELIER RYTHMI-COVER (à partir du IIC instrument)

Jour	Horaire	Lieu	Salle	Prof
Lundi	17h30-18h30	Ste Sigolène	Studio Ste Sigolène	P. Bayle

## FORMATION MUSICALE

COURS	Jours	Horaires	Lieu	Salle
IC1 débutant Prof : L.Payet	Mardi	17h00-18h00	Monistrol	N°3
	Mercredi	14h30-15h30	Ste Sigolène	C. Evora
IC2 Prof : L.Payet	Jeudi	18h30-19h30	Ste Sigolène	C. Evora
IC2 Prof : S. Théry	Lundi	18h00-19h00	Monistrol	N°3

IC3 Prof : Flora Lyonnet	Lundi	17h00-18h15	Ste Sigolène	C. Evora
	Jeudi	17h00-18h15	Monistrol	N°3
IC4 Prof : Flora Lyonnet	Lundi	18h15-19h30	Ste Sigolène	C. Evora
	Jeudi	18h15-19h30	Monistrol	N°3
Adulte Prof : Flora Lyonnet	Lundi	19h30-20h30	Ste Sigolène	C. Evora

**Prof : Laurence PAYET – 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> cycles**

COURS	Jours	Horaires	Lieu	Salle
IIC1 et IIC2	Mercredi	15h30-17h15	Ste Sigolène	C. Evora
	Mardi	18h00-19h45	Monistrol	N°3
IIC3	Mercredi	17h30-19h15	Ste Sigolène	C. Evora
IIC4	Mercredi	18h45-20h30	Ste Sigolène	C. Evora
IIIC	Vendredi	18h30-20h30	Monistrol	N°3

## TARIFS MUSIQUE Année scolaire 2020-2021

**+ 9 € de cotisation par famille (à ajouter au montant total ou au montant du 1<sup>er</sup> chèque (1<sup>er</sup> trimestre) si règlement en 3 fois).**

Une seule adhésion à l'Association EIMD des Marches du Velay/Rochebaron par famille pour la musique et la danse. Possibilité de régler en espèces ou par chèque-vacances.

**L'échange chèque contre chèque-vacances est possible AU PLUS TARD jusqu'au 01 novembre 2020.**

	Elèves domiciliés sur la communauté de communes des marches du Velay / Rochebaron				Elèves domiciliés en dehors de la communauté de communes des marches du Velay / Rochebaron			
	ENFANT		ADULTE (+24 ANS)		ENFANT		ADULTE (+24 ANS)	
	trimestre	année	trimestre	année	trimestre	année	trimestre	année
<b>PRATIQUES COLLECTIVES :</b>								
<b>Chorale - atelier chant actuel - ensemble traditionnel - orchestre junior – atelier cover</b>								
Pratiques collectives	21 €	63 €	23 €	69 €	25 €	75 €	27 €	81 €
Musiques actuelles : batterie ou guitare basse (cours limité à 5 élèves*)	63 €	189 €	65 €	195 €	* sous réserve d'acceptation du dossier par le directeur de l'EIMD			
Formation musicale seule	40 €	120 €	42 €	126 €	Gratuité des cours de pratiques collectives pour les élèves inscrits en FM seule			
Eveil musical	21 €	63 €						
Enseignement Par l'Orchestre	63 €	189 €						
Eveil rythmique (né en 2014)	21 €	63 €						
Cours découverte (né en 2014)	31 €	93 €						
Atelier d'accompagnement piano	34 €	102 €	36 €	108 €				
<b>Instrument (30 minutes de cours individuel) + Formation Musicale + Pratiques Collectives</b>								
1 <sup>ère</sup> inscription	123 €	369 €	126 €	378 €				
2 <sup>ème</sup> inscription	106 €	318 €	109 €	327 €				
3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> inscriptions	86 €	258 €	89 €	267 €				
<b>Cours individuels d'instrument</b>								
2 <sup>ème</sup> instrument	107 €	321 €	110 €	330 €				
Instrument seul (2 <sup>ème</sup> cycle de FM validé)	87 €	261 €	91 €	273 €				
<b>Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM)</b>					Gratuité des cours de pratiques collectives pour les élèves inscrits en CHAM			
Dominante instrumentale	106 €	318 €						
Dominante vocale	22 €	66 €						

**(Cadre réservé à l'administration) REGLEMENT :**

Chèque annuel                       Chèques trimestriels                       Espèces :                      € (Reçu n°                      )  
 Chèques vacances :  
 Autres élèves de la famille :

**Renseignements ELEVE**

NOM..... Prénom.....

Date de naissance :        /        /

Etablissement scolaire fréquenté en 2020.2021 : .....Classe.....

Commune : ..... **CHAM**

Renseignements <b>PARENTS</b>		
	PARENT 1	PARENT 2
NOM Prénom		
<b>E-mail</b> <b>(1 seul par élève)</b>		
Adresse		<i>(si différente)</i>
CP - Commune		
domicile		
portable		
travail		

⇒ L'élève s'inscrit dans la ou les discipline(s) suivante(s) :

	Instrument	Formation musicale	Pratiques collectives : éveil rythmique, éveil musical, chorale ou chant actuel, orchestre junior, ensemble. traditionnel, atelier acc. piano, cover		Enseignement Par l'Orchestre EPO	Musiques actuelles	Cours découverte
			n°1 :	n°2 :			
					Guitare <input type="checkbox"/>	Batterie <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CYCLE & ANNEE					Flûte & accordéon diatonique <input type="checkbox"/>	Guitare <input type="checkbox"/>	
PROFESSEUR					<b>EPO 2<sup>ème</sup> année</b> Piano <input type="checkbox"/> Contrebasse <input type="checkbox"/>	Guitare basse <input type="checkbox"/>	
Lieu							
Jour de cours							
Horaire (à définir avec le professeur)							

⇒ L'élève et les parents déclarent avoir pris connaissance des modalités d'inscription et adhèrent au règlement intérieur de l'EIMD (disponible auprès du secrétariat et sur le site internet).

Fait à..... le.....2020.

**SIGNATURE :**

Autorisation à compléter au dos SVP →

## AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES POUR LES ELEVES MINEURS

Je soussigné(e) : ..... (Nom et prénom de l'un des parents)

agissant en qualité de représentant légal de : ..... (Nom de l'élève)

donne l'autorisation de diffuser les photographies, films ou vidéos de mon enfant prises dans le cadre des cours, stages et spectacles organisés par l'association E.I.M.D des Marches du Velay/Rochebaron, sur tout support de communication ainsi que sur son site internet. Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est valable pour une durée de 24 mois à compter du 01/09/2020.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces supports devront respecter l'anonymat de l'enfant et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

**Date :** **Signature précédée de la mention manuscrite**  
**« Lu et approuvé, bon pour accord »**

## AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES POUR LES ELEVES MAJEURS

Je soussigné(e) : ..... (Nom et prénom de l'élève majeur)

donne l'autorisation de diffuser les photographies, films ou vidéos me concernant prises dans le cadre des cours, stages et spectacles organisés par l'association E.I.M.D des Marches du Velay/Rochebaron, sur tout support de communication ainsi que sur son site internet.

Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est valable pour une durée de 24 mois à compter du 01/09/2020.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces supports devront respecter mon anonymat et ne devront pas porter atteinte à ma réputation.

**Date :** **Signature précédée de la mention manuscrite**  
**« Lu et approuvé, bon pour accord »**